

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

HARLEY-DAVIDSON CAEN

« JEU HARLEY-DAVIDSON CAEN »

Du mercredi 25 mars 2026 au mercredi 20 mai 2026

Article 1 – Organisation du jeu

La société ASPHALT SPIRIT, Société à Responsabilité Limitée (SARL), dont le siège social est situé 941 Boulevard Charles Cros – ZAC Objectifs Sud, 14123 IFS, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 430 434 035, représentée par son gérant Monsieur Cyril Yohan René Ragot,

organise un jeu-concours avec obligation d'achat intitulé :

« JEU HARLEY-DAVIDSON CAEN »

accessible sur le site Internet officiel :

www.harley-davidson-caen.com

Article 2 – Durée du jeu

Le jeu se déroule :

- Du mercredi 25 mars 2026 à 00h01
- Au mercredi 20 mai 2026 à 23h59 inclus

(date et heure françaises de connexion faisant foi).

Toute participation enregistrée en dehors de cette période sera considérée comme nulle et non avenue.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, juridiquement capable, résidant dans le monde entier, sans restriction géographique.

La participation est strictement personnelle, nominative et non cessible.

Sont expressément exclus de la participation :

- les membres du personnel de la société organisatrice,
- les membres de leur famille en ligne directe,
- toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la gestion ou la réalisation du jeu.

Toute participation ne respectant pas les conditions du présent règlement sera annulée sans possibilité de réclamation.

Article 4 – Modalités de participation avec obligation d'achat

La participation au jeu s'effectue par l'achat de produits éligibles exclusivement sur le site Internet : www.harley-davidson-caen.com

Produits éligibles et droits de participation :

- T-shirt à 34,90 € TTC → 1 participation
- Sweat-shirt (hoodie) à 59,90 € TTC → 2 participations

Les frais de livraison, variables selon le pays de destination, s'ajoutent aux prix indiqués.

Chaque participation est enregistrée automatiquement dans un fichier informatique sécurisé, destiné au tirage au sort.

Toute coordonnée incomplète, erronée ou frauduleuse entraînera l'annulation immédiate de la participation.

Article 4 bis – Participation gratuite sans obligation d'achat

Conformément aux dispositions légales applicables aux jeux-concours avec obligation d'achat, toute personne remplissant les conditions de l'article 3 peut participer au jeu sans obligation d'achat.

La participation gratuite s'effectue exclusivement par voie postale, par courrier manuscrit adressé à :

ASPHALT SPIRIT – Jeu Harley-Davidson Caen
941 Boulevard Charles Cros – ZAC Objectifs Sud
14123 IFS – France

Le courrier devra impérativement contenir :

- une lettre manuscrite, lisible,
- la mention explicite de la demande de participation au jeu « JEU HARLEY-DAVIDSON CAEN »,
- les nom, prénom, adresse postale complète, adresse e-mail et numéro de téléphone du participant,
- une déclaration sur l'honneur attestant que le participant est majeur et accepte sans réserve le présent règlement,
- une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité.

Tout courrier incomplet, illisible, collectif, photocopié, dactylographié ou envoyé en dehors de la période du jeu sera considéré nul.

Chaque demande de participation gratuite donne droit à une (1) seule participation, non cumulable.

Les courriers devront être envoyés au plus tard le 20 mai 2026 (cachet de La Poste faisant foi).

Les frais d'affranchissement seront remboursés sur simple demande, sur la base du tarif postal économique en vigueur, dans un délai maximum de 60 jours, sur présentation d'un RIB au nom du participant.

Article 5 – Tirage au sort et désignation du ou des gagnants

Le ou les gagnants sont désignés parmi l'ensemble des participants au terme du jeu.

Le tirage au sort est effectué par la société organisatrice.

Le résultat du tirage au sort sera déposé auprès d'un commissaire de justice.

Le tirage interviendra dans un délai maximum de 15 jours calendaires après la clôture du jeu ou après l'atteinte des seuils déclencheurs définis à l'article 6.

Un gagnant principal et un suppléant seront désignés pour chaque dotation.

Article 6 – Dotations et seuils de déclenchement

Lot 1 – Harley-Davidson Low Rider ST (seuil : 3 000 articles vendus)

Dès que les 3 000 premiers T-shirts et/ou hoodies sont vendus, un tirage au sort est organisé pour l'attribution du lot suivant :

- Harley-Davidson Low Rider ST avec accessoires
- Valeur indicative : 25 000 € TTC

Lot 2 – Harley-Davidson Street Bob (seuil : 4 000 articles vendus)

Si le total des ventes atteint 4 000 articles, un second tirage au sort est organisé pour un lot additionnel :

- Harley-Davidson Street Bob
- Valeur indicative : 17 000 € TTC

Le gagnant du Lot 2 bénéficiera d'un droit d'option exclusif et devra choisir entre :

- Conserver la Harley-Davidson Street Bob (valeur : 17 000 €)
- Opter pour une Mini (valeur : 15 000 €), livrée dans les mêmes conditions

Le gagnant devra exprimer son choix par écrit dans un délai de 7 jours calendaires suivant la notification officielle de son gain. À défaut de réponse, le lot sera réputé refusé et attribué au suppléant.

Clôture automatique le 20 mai 2026

Quelle que soit la progression des ventes, le jeu prend fin au plus tard le mercredi 20 mai 2026 à 23h59. Le ou les tirages au sort sont alors effectués sur la base des participations enregistrées, dès lors que le ou les seuils ont été atteints.

Indisponibilité des véhicules

Dans le cas où l'un ou les deux véhicules désignés ne seraient plus disponibles, quelle qu'en soit la raison (rupture de stock, fin de production, sinistre, etc.), le gagnant concerné pourra choisir un véhicule de montant équivalent au sein de la concession Harley-Davidson officielle de Caen (ASPHALT SPIRIT).

Article 7 – Remise des lots et frais à la charge du gagnant

Les véhicules sont mis à disposition exclusivement à :

Concession Harley-Davidson Caen – ASPHALT SPIRIT

941 Boulevard Charles Cros – ZAC Objectifs Sud – 14123 IFS, France

Il appartient au gagnant de se déplacer à ses frais pour récupérer son lot. Aucune prise en charge des frais de transport, de déplacement ou d'hébergement n'est prévue.

Tous les frais liés à la récupération, à l'immatriculation, à l'assurance, au contrôle technique et à la mise en circulation du véhicule sont à la charge exclusive du gagnant.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni modifiables, sous réserve des dispositions de l'article 6 concernant le droit d'option du Lot 2.

Article 8 – Responsabilité

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable :

- des problèmes de connexion Internet ou de défaillances techniques indépendantes de sa volonté,
- des interruptions ou perturbations du site Internet,
- de l'utilisation du lot par le gagnant après remise.

Le contrôle technique du véhicule, lorsque requis par la réglementation en vigueur dans le pays du gagnant, relève de la responsabilité exclusive de ce dernier.

Article 9 – Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable à tout moment :

- sur le site officiel : www.harley-davidson-caen.com
- sur simple demande adressée à : concours@harley-davidson-caen.com

Le procès-verbal de tirage au sort établi par la société Fidealis SAS – Dépôt Jeux est également accessible sur simple demande ou en ligne sur le site de la concession.

Article 10 – Dépôt et modifications

Le présent règlement est déposé via [depotjeux](http://www.depotjeux.com/) auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, Commissaire de Justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via [depotjeux](http://www.depotjeux.com/) auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, Commissaire de Justice., dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 11 – Réclamations

Toute réclamation devra être formulée dans un délai maximum de 48 heures après l'annonce du ou des gagnants, par courrier électronique à : concours@harley-davidson-caen.com

Aucune réclamation relative à l'interprétation du présent règlement ne sera recevable après ce délai.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Toute reproduction ou exploitation des éléments du jeu (visuels, textes, marques) sans autorisation écrite préalable de la société organisatrice est strictement interdite.

Article 13 – Droit à l'image

Les participants acceptent, par le fait de leur participation, que la société organisatrice puisse utiliser leur nom, prénom et image à des fins de communication relative au jeu, sans contrepartie financière.

Article 14 – Données personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de leurs données, en adressant leur demande à l'adresse ci-dessus.

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à

l'attribution de leurs gains.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative et du Règlement Général sur la protection des données (RGPD) à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005.

Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation. données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur mentionnée à l'article 1.

Les données à caractère personnel collectées par la société organisatrice (nom, prénom, l'adresse postale et l'email des participants...) lors de la participation au jeu concours sont uniquement collectées et traitées dans le but d'assurer l'organisation et le bon déroulement du jeu concours et notamment l'attribution des gains. Elles ne seront stockées et conservées que pour assurer le bon déroulement du jeu et pendant une durée maximum de 6 mois à compter de la clôture de l'opération. Les données personnelles vous concernant seront détruites à l'issue de cette période

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de confidentialité <https://boutique.harley-davidson-caen.com/policies/privacy-policy/>, la société organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Article 15 – Litiges

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de la société organisatrice (Caen, France).

Fait à Ifs, le 25 mars 2026

ASPHALT SPIRIT – Harley-Davidson Caen